



**TREIZIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM
DES PARLEMENTS DES PAYS MEMBRES DE LA CONFÉRENCE
INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS,**

RÉSOLUTION 13 SOAP/08/2023

**RESOLUTION SUR LE RECOURT A LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE POUR
LA RESOLUTION DES CONFLITS DANS LA REGION DES GRANDS LACS**

- **Conformément** aux dispositions des articles 4 et 22 paragraphe 1 du Pacte sur la Sécurité et le Développement dans la Région des Grands Lacs signé le 15 décembre 2006 à Nairobi, en République du Kenya ;
- **Considérant** les dispositions des articles 2 et 6 de l'Accord interparlementaire instituant le Forum des Parlements des Pays membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs signé le 4 décembre 2008 à Kigali, en République du Rwanda ;
- **Conscients** des conflits endémiques, de l'insécurité persistante, des actes de terrorisme, de la radicalisation largement répandue, en particulier chez les jeunes, et des tensions entre certains États membres de la CIRGL ;
- **Rappelant** que la douzième session ordinaire de l'Assemblée plénière a décidé de convoquer une réunion de la Conférence des Présidents pour discuter des mécanismes permettant au FP-CIRGL d'apporter une contribution significative à la résolution des conflits dans la région des Grands Lacs, avec un thème spécifique sur le rôle des Parlements dans la résolution des conflits dans la région des Grands Lacs ;
- **Reconnaissant** l'importance d'une diplomatie alternative, en particulier l'engagement des parlements à mettre en œuvre la diplomatie parlementaire pour dans le cadre de la prévention des conflits, et de la résolution ainsi que dans la phase de stabilisation d'après-conflit conformément aux constitutions des États membres respectifs et aux cadres juridiques régionaux et internationaux ;
- **Réaffirmant** l'engagement du FP-CIRGL à renforcer le recourt à la diplomatie parlementaire dans la résolution des conflits dans la région des Grands Lacs ;

Adopte les résolutions suivantes :

1. **Condamne** fermement les conflits violents qui ont entraîné des pertes en vies humaines et causé d'immenses souffrances, ainsi que le déplacement de la population dans l'est de la République Démocratique du Congo, entraînant une migration forcée qui a fait de nombreuses personnes des réfugiés ou des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ;

2. **S'engage** à continuer à mettre en avant la diplomatie parlementaire dans la prévention et la résolution des conflits ainsi que dans le relèvement post-conflit dans la région des Grands Lacs ;
3. **Salue** l'engagement des parlements nationaux des États membres de la CIRGL en faveur de l'État de droit, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, contribuant ainsi à la prévention des conflits, et exhorte les autres à leur emboîter le pas ;
4. **Demande instamment** aux parlements nationaux des États membres de la CIRGL de formuler une vision et des stratégies, à concevoir des structures et à rassembler des ressources en vue de consolider la paix et les objectifs connexes;
5. **Appelle en outre** les membres des parlements de la région des Grands Lacs à redoubler de vigilance face aux mouvements de radicalisation dans la région, tout en s'employant à mettre en place des mécanismes de consolidation de la paix et de prévention des conflits dans leurs circonscriptions respectives et au-delà ;
6. **Réaffirme** sa décision de renforcer la collaboration entre le FP-CIRGL et le Sommet des chefs d'État de la CIRGL par le biais d'engagements directs réguliers dans le but d'assurer la mise en œuvre des décisions du Forum ;
7. **Mandate** le Secrétariat général du FP-CIRGL de mettre en place un programme de formation sur la diplomatie parlementaire en vue de résoudre des conflits, afin de doter les parlements et les Parlementaires de la CIRGL d'outils pratiques pour détecter, suivre, désamorcer et négocier des règlements pacifiques des conflits dans la région ;
8. **Demande** au Secrétaire général du FP-CIRGL de suivre la situation politique et sécuritaire de la Région des Grands Lacs et d'en faire rapport à la prochaine Assemblée plénière ;
9. **Décide** de rester activement saisi de la situation dans la Région des Grands Lacs.

Fait à Juba, le 1 avril 2023



Honorable Amason Jeffah Kingi, EGH, MP

Président du FP-CIRGL